

Déclaration de conformité aux règlements REACH

Madame, Monsieur,

Nous confirmons par la présente que les produits que nous livrons ne contiennent pas de :

- les substances de très haute préoccupation (SVHC) de la liste des candidats valide et publiée au moment de la production, au_dessus de 0,1 % en masse selon l'Art.33_(1) du Règlement REACH (CE) N°1907/2006 (REACH).
- les substances soumises à la restriction du règlement REACH selon l'Annexe XVII de la version valide au moment de la production, contenues au_dessus des valeurs limites listées.substances subject to the restriction of the REACH regulation according to Annex XVII of the version valid at the time of production are contained above the listed limit values.

Il a été convenu avec nos fournisseurs que nous serons immédiatement informés si la valeur seuil pour une substance listée dans les réglementations ci_dessus est dépassée dans un article produit pour nous.

Nous effectuons également des tests aléatoires pour la présence de ces substances dans des laboratoires indépendants et accrédités.

Dans notre propre intérêt et afin de garantir un niveau élevé de sécurité des produits pour le consommateur final, nous poursuivons activement la mise en œuvre de REACH.

Yours sincerely

Halfar System GmbH

Kathrin Stühmeyer-Halfar Managing director